

TARIFICATION FINANCIÈRE

ASSURANCE VIE



Assurance personnelle

- Rapport d'enquête requis pour les montants dépassant 5 000 000 \$
- Une lettre de présentation justifiant le montant total d'assurance demandé et en vigueur doit accompagner toute demande de plus de 5 000 000 \$
- Une lettre de présentation et/ou un questionnaire financier peuvent être requis lorsque le montant demandé est difficilement justifiable
- Le montant d'assurance actuellement en vigueur est inclus dans l'évaluation du montant maximum acceptable

Conditions		Exigences		Lignes directrices	
Adultes AVEC revenu	— Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition	Âge	Facteur de multiplication du revenu annuel (salaire, bonis, commissions)	+	Valeur nette canadienne Montant de la valeur nette canadienne
		18-30	30		
		31-40	25		
		41-50	20		
		51-60	15		
		61-65	10		
		66-70	5		
> 70	Maximum 200 000 \$ (voir la section Personnes âgées)				
Adultes SANS revenu	— Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition — Le montant d'assurance sera évalué selon la valeur nette canadienne	Âge	Montant (le montant le plus élevé)		
		< 50 ans	500 000 \$ ou 50 % du montant auquel le conjoint se qualifie		
		51 à 70 ans	250 000 \$ ou 50 % du montant auquel le conjoint se qualifie		
Personnes âgées	— Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> — > 70 ans : maximum 200 000 \$ — Montant additionnel possible selon la valeur nette canadienne et la valeur nette étrangère — Au cas par cas pour les montants plus élevés avec une lettre de présentation justifiant le montant d'assurance demandé et le but de l'assurance 			
Étudiants	<ul style="list-style-type: none"> — Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition — Plus de 500 000 \$: lettre de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> — En général, maximum de 500 000 \$ — Au cas par cas pour les montants plus élevés avec une lettre de présentation 			
Enfants/ Adolescents	<ul style="list-style-type: none"> — Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition — Plus de 500 000 \$ et/ou si les grands-parents sont preneurs : lettre de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> — En général, maximum de 500 000 \$ — Au cas par cas pour les montants plus élevés avec une lettre de présentation 			
Dons de charité	<ul style="list-style-type: none"> — Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition — Lettre de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> — Au cas par cas pour les montants plus élevés avec une lettre de présentation 			
Avoirs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> — Réponses aux questions financières de la section Admissibilité de la proposition — Documents officiels pour vérification provenant d'une institution internationale, en français ou en anglais, datant de moins de 6 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Comptes bancaires • Investissements • Déclaration canadienne de revenus (T1 et T1135) 	<ul style="list-style-type: none"> — Peut justifier : <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 50 % du capital assuré et • Jusqu'à un maximum de 5 000 000 \$ — Calcul de la valeur nette étrangère applicable <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des avoirs étrangers non-vérifiés (sans documents officiels) et • 50 % des avoirs étrangers vérifiés (avec documents officiels) 			

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.